



**Alors qu'il attend toujours son procès devant le tribunal militaire, le président Mouvement Patriotique pour un Cameroun Nouveau (MPCN), Paul Eric Kingue estime ne rien attendre de la justice camerounaise. Il l'a fait savoir à travers une tribune publiée depuis une cellule de la prison de Kondengui où il est incarcéré depuis fin janvier dernier.**

*Les beignets d'haricots m'ont ouvert le couloir de la mort. S'il y a un seul camerounais qui doute de la justice de son pays, c'est moi, Paul Éric Kingue...et vous savez pourquoi ! Voici une autre occasion qui vous est donnée d'écraser votre profession en perte de crédibilité... Chers magistrats camerounais, vous avez laissé ministres, lobbies mafieux et autres nous juger en vos lieux et place par des ordres illégaux et imposteurs.*

*A titre d'exemple, tenez ceci : Le 26 janvier 2019, à 10h, je décide de prendre le petit déjeuner à Tchop Yiamo aux encablures de Tsinga...J'y retrouve Engelbert Lebon Datchoua, accompagné de mes camarades du Mouvement Patriotique pour un Cameroun Nouveau (MPCN), parti dont je suis le président national. Tous les quatre, avons mangé des beignets haricot. Après ce petit-déjeuner, nous avons cheminé ensemble en direction de Bastos... Jusqu'à ce que je fasse escale devant Dovv Bastos, pour attendre le web-journaliste Paul Chouta.*

*Engelbert Lebon Datchoua quant à lui, a poursuivi son chemin et a fait escale au Queens,*

(vallée bastos). Quelques minutes plus tard, je suis interpellé alors que je suis assis dans mon véhicule, accompagné de mes deux camarades du MPCN devant le super marché Dovv Bastos. Au même moment, Engelbert Lebon Datchoua est à son tour happé au Queens. Je comprends alors que, manger le beignet-haricot peut être fatal au Cameroun. Seulement, là où la justice camerounaise devient folle, c'est lorsque, nous sommes séparés, l'un, Engelbert Lebon Datchoua est poursuivi au tribunal première instance(TPI) où il risquait au plus, un an de prison dans le pire des cas.

Et moi, je suis traduit au tribunal militaire, qui, rappelons-le est une juridiction d'exception, où j'encoure la peine de mort. Voilà deux cas similaires, où tous les deux avons mangé les beignets-haricot, arrêtés le même jour, bien loin du théâtre des manifestations et avons été séparés par la même juridiction, pour le même fait. Résultat des courses, l'un, Paul Éric Kingue dans le couloir de la mort, l'autre Engelbert Lebon Datchoua, au sillage d'un simple châtiment. Je me réjouis d'apprendre la libération d'Engelbert Lebon Datchoua, pour faits non établis ....il méritait ça parce qu'en réalité, lui et moi n'avions rien fait de répréhensible ce 26 janvier 2019, si ce n'est d'avoir mangé les beignets-haricot. Au risque d'être une justice de beignets-haricot.

Libérez moi comme lui....libérez...libérez ! Mes deux camarades du parti sont libérés à la police judiciaire, au motif qu'ils n'ont commis aucune infraction, alors que nous sommes partis de mon domicile ensemble, avons mangé ensemble, avons cheminé et été interpellés ensemble. Dans cette affaire, la justice camerounaise, est donc face au dilemme Paul Éric Kingue ...Le monde vous regarde pour savoir s'il y a du deux poids deux mesures. Engelbert Lebon Datchoua est un cadre du MRC qui croit au changement radical du Cameroun comme moi. Nos positions politiques ne peuvent cependant pas servir de prétexte pour nous arracher la liberté. Je suis particulièrement ivre de l'engagement pour le changement radical. J'y laisserai sans doute ma vie mais de grâce, habillez vos grossièretés. Attendez au moins que je pose des actes répréhensibles par la loi avant de me tuer.

Les beignets-haricots ne peuvent nullement vous servir de prétexte pour assouvir votre crime contre ma personne, ce serait lâche...trop lâche même ! Le Cameroun est un héritage commun. Vous ne le laisserez pas confisquer par des parvenus que nul n'a vu venir. Si Engelbert Lebon Datchoua est acquitté qu'attendez-vous pour me libérer ? Sauf à vouloir montrer au monde entier que mon seul nom fait peur à ces parvenus dont le seul fait d'arme est de bénéficier du décret du " créateur ". Si mon nom ne vous fait pas peur, alors libérez moi comme vous avez libéré Engelberg Lebon Datchoua, car ensemble nous avons été ce jour-là, ensemble nous avons mangé les beignets-haricot, ensemble nous avons cheminé, ensemble nous avons été arrêtés. Pour terminer, nulle part au monde on ne doit incarcérer le politicien dans l'exercice de sa fonction ....je l'ai dit dans d'autres tribunes, manifester est un droit constitutionnel. Vous prenez sur vous de vous mettre la communauté internationale à dos. Bien que n'ayant pas manifesté, je reste solidaire de la lutte pour le changement engagé par notre alliance. Nous en sortirons vainqueurs et ça ne prendra plus du temps.

En attendant, 159 plaintes individuelles sont en route pour l'ONU et croyez-moi, je ne doute pas un seul instant, que mon pays sera condamné 159 fois, inscrivant ainsi son nom dans le livre des records Guinness comme étant le pays au monde le plus poursuivi par ses citoyens. Revenez vite à la raison avant qu'il ne soit tard. Ma seule expérience de " Ngata man" me commandait d'attirer votre attention sur cette dérive qui coûtera très bientôt à notre trésor

*public, des milliers de milliards du contribuable camerounais. Vous n'avez déjà pas encore payé mes 6 milliards, j'ai peur que ces milliers de milliards qui arrivent en courant vous coulent parce que, croyez-moi, aucune négociation ne sera plus possible. J'ai pris par la présente, le peuple camerounais à témoin en ma qualité du plus gradé des " Ngata men "*

*. Paul Éric Kingue depuis le " Hilton " de Kondengui.*